

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 12 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	21	18

Date de la Convocation 05 avril 2023

Date d'Affichage
05 avril 2023

Objet de la délibération

No 2023-10084
Affaires générales
Adhésion à la fondation du
patrimoine

Le 12 avril 2023, le conseil de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Mohamed BENAHMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Sabine MARY, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

Absente représentée: Coralie ADNOT pourvoir à Karine BOCQUET

Absents: Bernard CREPIN, Céline FAGOT, Christian TIXIER

Sébastien VERDRU a été nommé secrétaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après l'exposé de Monsieur le maire précisant que:

la Fondation du patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat. Cet organisme reconnu d'utilité publique a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité public et/ou privé. L'adhésion varie selon le nombre d'habitants; aussi pour Montmirail, elle s'élèverait à 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (une abstention Madame Sabine MARY)

-autorise l'adhésion de la commune de Montmirail à la Fondation du Patrimoine

-autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Etienne DHUICQ
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20230412-2023-10084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 02/03/2023

